



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE

N° : 337A - 2023

Nomenclature : 9.1

Publication numérique le : 8/12/2023

ARRETE MUNICIPAL
FERMETURE DEFINITIVE ERP ESPACE
ISATIS

Le maire de la commune de LABEGE,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;
- Vu le code de justice administrative et notamment l'article R.421-5 relatif aux voies et délais de recours,
- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.111-7, L.111-8, L.123-1 à L.123-4 (cadre général), R.123-1 à R.123-55 (sécurité et protection contre l'incendie), et R.152-4 à R.152-7 (sanctions pénales), R.111-18-1 et R.111-19-1 (accessibilité aux personnes à mobilité réduite) ;
- Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité;
- Vu le décret n° 2014-1312 du 31 octobre 2014 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Vu le courrier de l'exploitant de l'établissement « Espace Isatis » en date du 01.12.2023;
- Considérant la cessation d'activité de l'établissement « Espace Isatis » sis rue Isatis 31670 LABEGE, depuis novembre 2022;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'établissement : « ESPACE ISATIS »,

Type : L Catégorie : 3, sis rue Isatis à Labège (31670)

sera définitivement fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Saint Orens ainsi que le chef de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à Labège, le 08 DEC. 2023

Pour copie conforme

Le maire

Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **337A_2023**
 Objet : **FERMETURE DEFINITIVE ERP ESPACE ISATIS**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2023-12-08 00:00:00+01
 Nature de l'acte : Actes réglementaires
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes
 Identifiant unique : 031-213102544-20231208-337A_2023-AR
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20231208-337A_2023-AR-1-1_0.xml	text/xml	858 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_5713.pdf Nom métier : 99_AR-031-213102544-20231208-337A_2023-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	53.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2023 à 10h11min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2023 à 10h11min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2023 à 10h11min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2023 à 10h17min05s	Reçu par le MI le 2023-12-08

